



Note d'information

Dispositif de formation des évaluateurs dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation des enseignants (PPCR)

La mise en œuvre du protocole de modernisation des « parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (PPCR) pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, emporte, outre la revalorisation de la carrière, une rénovation de l'évaluation professionnelle.

Les statuts particuliers des différents corps concernés posent le principe d'un accompagnement continu des enseignants dans l'exercice de leur métier et dans leur développement professionnel et précisent par ailleurs les modalités organisationnelles ainsi que les impacts sur la carrière de trois temps d'évaluation appelés « rendez-vous de carrière ».

Ces rendez-vous de carrière donneront lieu à entretien avec le ou les évaluateurs et à l'établissement d'un compte rendu d'évaluation professionnelle comportant des appréciations motivées du ou des évaluateurs. Il s'agit donc d'un profond changement de pratiques par rapport à l'actuel dispositif de notation qui sera supprimé.

Dans cette perspective, l'ESENESR a été missionnée pour concevoir et organiser un dispositif de formation destiné aux équipes académiques de formateurs en lien avec la DGRH et l'IGEN.

Ce dispositif s'appuie sur un réseau de formateurs académiques, environ 300 personnes, chargés de déployer la formation à cette réforme sur les territoires en leur permettant :

- De maîtriser la nouvelle réglementation et d'en comprendre les enjeux ;
- D'explorer les conséquences des nouvelles modalités sur les pratiques professionnelles des personnels ;
- De construire le plan académique de formation en lien avec les services rectoraux et départementaux.

Le dispositif de formation de ces formateurs comprendra deux présentiels à l'ESENESR et des temps de travail à distance. A partir d'un corpus proposé qui apportera les contenus de référence, chaque académie aura ainsi la possibilité de choisir les modalités pratiques de son plan de formation selon ses spécificités locales.

L'échéancier de cette formation de formateurs prévoit qu'au 21 avril 2017 (fin du dispositif pris en charge par l'ESENESR), le déploiement puisse se mettre en place dans les académies. Ainsi, dès l'automne, sur les territoires, les évaluateurs (un peu plus de 10 000 personnels de direction et inspecteurs) seront en capacité de mettre en œuvre les nouvelles modalités d'évaluation.

Les équipes académiques de formateurs seront constituées en prenant en compte la variété des acteurs concernés :

- Les chefs d'établissement représentant les différents types d'établissements
- Les corps d'inspection du premier et du second degré
- Les directeurs des ressources humaines des académies.

Le premier regroupement à l'ESENESR est prévu du 20 au 22 février, le second les 19 et 20 avril 2017.